Extrait du compte rendu de la 465e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 24 octobre 1973

Légende: Le 24 octobre 1973, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) discute de la réponse à fournir à la recommandation de l'Assemblée concernant la convocation en urgence d'une réunion ministérielle sur la question du conflit en cours au Proche-Orient. Même si le Conseil partage les préoccupations qui ont inspiré cette recommandation, les États membres de l'UEO participent déjà à des discussions sur le sujet dans plusieurs instances internationales et par conséquent le Conseil se montre réservé quant à l'opportunité d'une telle réunion dans les circonstances actuelles.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 465e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 24 octobre 1973. I. Lettre en date du 18 octobre 1973 adressée par le président de l'Assemblée au président en exercice du Conseil. CR(73) 15. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).http://www.anlux.lu. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/10/1973-04/06/1974. File 202.413.999.08. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_465e_reunion_du_conseil _de_l_ueo_tenue_le_24_octobre_1973-fr-76e6eca3-e885-40d9-a2e9-deaa6e9e7c40.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA 465 REUNION DU CONSEIL DE L'U.E.O. TENUE LE 24 octobre 473

M. Georges HEISBOURG, Secrétaire général, préside la séance.

LETTRE EN DATE DU 18 OCTOBRE 1973 ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL

(Doc. C (73) 141)

Le PRESIDENT déclare que la présente réunion fait suite aux contacts qu'il a pris avec les membres du Conseil permanent après l'entretien qu'il a eu avec le baron Gevers le lundi 22 octobre. Il appartient au Conseil d'examiner la lettre en date du 18 octobre du Président de l'Assemblée au Président en exercice du Conseil, diffusée sous la cote C (73) 141 en date du 20 octobre.

Le baron GEVERS confirme que l'objet de la présente réunion est de consulter le Conseil sur le contenu de la recommandation de l'Assemblée, afin que le Président en exercice puisse répondre à la lettre de Sir John.

Après avoir noté qu'il appartiendrait au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, en sa qualité de président en exercice du Conseil, de prendre toutes dispositions pour convoquer une telle réunion, si elle avait lieu, l'Ambassadeur déclare qu'il a été chargé d'informer le Conseil que son ministre, bien qu'il comprenne les motifs qui ont inspiré la recommandation de l'Assemblée, n'est pas pour sa part enclin à convoquer une réunion ministérielle, jugeant une telle décision assez peu souhaitable pour un certain nombre de raisons, dont il désire mentionner les suivantes:

En premier lieu, les divers aspects du conflit du Proche-Orient sont déjà à l'examen devant plusieurs instances internationales; en second lieu, d'un point de vue purement pratique, il paraît très difficile pour les ministres des pays membres de l'U.E.O., qui sont extrêmement occupés, de se libérer pour prendre part à une réunion extraordinaire qui serait convoquée à bref délai; troisièmement, une réunion ministérielle de l'U.E.O. ne peut manquer d'attirer une certaine publicité et, au cas où aucun résultat patent ne serait enregistré, ses effets risquent d'être fâcheux tant dans les pays membres qu'à l'extérieur, ce qui est à éviter.

Telles ont été les premières réflexions du ministre lorsqu'il a pris connaissance du contenu de la recommandation de l'Assemblée.



U.E.O. CONFIDENTIEL

CR (73) 15

Les événements qui ont suivi ont confirmé qu'une réunion spéciale des ministres de l'U.E.O. paraissait moins urgente. En effet, le Conseil de Sécurité des Nations Unies est à présent unanime dans ses efforts pour obtenir un cessez-le-feu et, ultérieurement, un règlement pacifique.

Le baron Gevers estime qu'avant d'aller plus avant, il convient de demander au Conseil s'il estime lui aussi qu'il n'est pas scuhaitable de convoquer d'urgence une réunion des ministres.

M. de BEAUMARCHAIS déclare que son gouvernement estime que les raisons avancées par La Haye sont parfaitement sages et peut donc s'associer au point de vue qui vient d'être exprimé par l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. von HASE et Sir Thomas BRIMELOW peuvent accepter l'analyse et les conclusions de leur collègue néerlandais; M. MANZINI peut lui aussi s'associer au point de vue qui vient d'être exprimé, et M. PHILIPPE déclare que, suivant les instructions qu'il a reçues, son gouvernement ne juge pas opportun de tenir actuellement une réunion ministérielle.

Encore que sans instructions formelles, M. ROTHSCHILD est en mesure de se rallier à la position des autres délégations.

En conclusion, le PRESIDENT note que le Conseil est unanime à considérer que la réunion proposée par l'Assemblée n'est pas opportune dans les circonstances actuelles. Il demande si l'Ambassadeur des Pays-Bas peut dire comment il conviendrait à son avis de procéder vis-à-vis de l'Assemblée.

Sur la proposition du baron GEVERS, le PRESIDENT fait remettre aux membres du Conseil le texte d'un projet de lettre du Président en exercice du Conseil au Président de l'Assemblée.

Après un échange de vues, le Conseil approuve le texte de réponse reproduit en annexe, que l'Ambassadeur des Pays-Bas s'engage à transmettre à La Haye pour signature par le Président en exercice.

· when

U.E.O. CONFIDENTIEL



U.E.O. CONFIDENTIEL

CR (73) 15

ANNEXE

Réponse du Président en exercice du Conseil à la lettre du Président de l'Assemblée en date du 18 octobre 1973

"J'ai l'honneur, en ma qualité de Président en exercice du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, d'accuser réception de la lettre du 18 octobre 1973 par laquelle vous avez bien voulu me faire parvenir une recommandation de l'Assemblée concernant les événements au Proche-Orient.

Tout d'abord, je puis donner à l'Assemblée l'assurance que le Conseil partage les préoccupations qui ont inspiré cette recommandation.

Par ailleurs, comme vous le savez, les différents aspects du conflit du Proche-Orient ont été et sont encore discutés au sein de plusieurs instances internationales. Les gouvernements des Etats membres de l'U.E.O. ont dès la première heure participé à ces discussions.

Les membres du Conseil ont estimé qu'une réunion d'urgence au niveau ministériel ne s'impose pas dans les circonstances actuelles."

U.E.O. CONFIDENTIEL

